



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 4-NONYLPHÉNOL, RAMIFIÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	4-NONYLPHÉNOL, RAMIFIÉ
Numéro du produit	2894
Synonymes; marques commerciales	Para Nonyl Phenol,, PNP,
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119510715-45-XXXX
Numéro CAS	84852-15-3
Numéro index UE	601-053-00-8
Numéro CE	284-325-5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Chimique
--------------------------	----------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar 17, Av Louison Bobet 94132 FONTENAY-SOUS-BOIS France +33 (0)1 49 74 80 80 (FAX) +33 (0)1 49 74 81 11 sds@univar.com
-------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No.	2894

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N°1272/2008)

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé humaine	Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Repr. 2 - H361fd
Dangers pour l'environnement	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

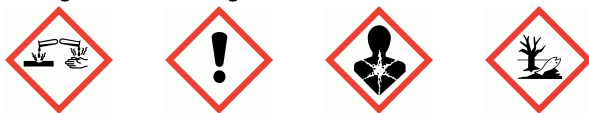
Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	Xn; R22. C; R34. Repr. Cat. 3 R62, R63. N; R50/53
---	---

4-NONYLPHÉNOL, RAMIFIÉ

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 284-325-5

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit 4-NONYLPHÉNOL, RAMIFIÉ
Numéro d'enregistrement REACH 01-2119510715-45-XXXX
Numéro index UE 601-053-00-8
Numéro CAS 84852-15-3
Numéro CE 284-325-5

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin.
Ingestion Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.
Contact cutané Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4-NONYLPHÉNOL, RAMIFIÉ

Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des brûlures des muqueuses, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistante aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Éviter l'inhalation d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver le récipient bien fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Classe de stockage Stockage de produits corrosifs.

4-NONYLPHÉNOL, RAMIFIÉ

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL	Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 15 mg/kg p.c. /jour Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 1 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 7.5 mg/kg p.c. /jour Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.5 mg/m ³ Population en général - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 7.6 mg/kg p.c. /jour Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 0.8 mg/m ³ Population en général - Orale; Court terme Effets systémiques: 0.4 mg/kg p.c. /jour Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 3.8 mg/kg p.c. /jour Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.4 mg/m ³ Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.08 mg/kg p.c. /jour
PNEC	- Eau douce; 0.000614 mg/l - Eau de mer; 0.000527 mg/l - rejet intermittent; 0.00017 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 9.5 mg/l - Sédiments (eau douce); 4.62 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 1.23 mg/kg - Sol; 2.3 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Protection des yeux/du visage	Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.
Protection des mains	Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants en néoprène sont recommandés.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore à jaune pâle.
Odeur	Phénolique.
Point de fusion	-10°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	285°C @
Point d'éclair	166°C Méthode Tag en creuset fermée.

4-NONYLPHÉNOL, RAMIFIÉ

Taux d'évaporation	Absence de données.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Absence de données.
Pression de vapeur	<0.1 mm Hg @ °C
Densité de vapeur	7.59
Densité relative	0.95 @ 20°C
Solubilité(s)	0.1 @ °C Insoluble dans l'eau.
Température d'auto-inflammabilité	340°C
Température de décomposition	Absence de données.
Viscosité	Absence de données.
Propriétés explosives	Absence de données.
Propriétés comburantes	Absence de données.

9.2. Autres informations

Poids moléculaire	220.36
-------------------	--------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Stable à température ambiante normale.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Pas de données enregistrées.
--------------------------------------	------------------------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.
---------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants puissants.
------------------------	---------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone.
-------------------------------------	--------------------

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL ₅₀ mg/kg)	580,0
---	-------

4-NONYLPHÉNOL, RAMIFIÉ

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 580,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀) 2 033,0
mg/kg)

Espèces Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Absence de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Absence de données.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Absence de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Absence de données.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Absence de données.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - développement Susceptible de nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Absence de données.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Absence de données.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Absence de données.

Inhalation Peut irriter les voies respiratoires.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des brûlures des muqueuses, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac.

Contact cutané Provoque de graves brûlures.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

4-NONYLPHÉNOL, RAMIFIÉ

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < L(E)C₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

Toxicité aiguë - poisson LC₅₀, 96 heures: 0.128 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 0.0848 mg/l, Daphnia magna
, 48 heures: 0.19 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CI₅₀, 72 hours: 0.0563 mg/l, algues

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique) 1

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit a une faible solubilité dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 3145

N° ONU (IMDG) 3145

N° ONU (ICAO) 3145

N° ONU (ADN) 3145

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) ALKYLPHÉNOLS LIQUIDES, N.S.A.

4-NONYLPHÉNOL, RAMIFIÉ

Nom d'expédition (IMDG) ALKYLPHÉNOLS LIQUIDES, N.S.A.

Nom d'expédition (ICAO) ALKYLPHENOLS, LIQUID, N.O.S.

Nom d'expédition (ADN) ALKYLPHÉNOLS LIQUIDES, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 8

Code de classement ADR/RID C3

Etiquette ADR/RID 8

Classe IMDG 8

Classe/division ICAO 8

Classe ADN 8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ADN) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-B

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes d'intervention d'urgence 2X

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 80

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

4-NONYLPHÉNOL, RAMIFIÉ

Législation UE

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Autorisations (Règlement 1907/2006 Titre VII)

Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision	05/07/2016
Révision	04
Remplace la date	29/01/2016
Numéro de FDS	2894
Numéro de version	1.001
Statut de la FDS	Approuvé.
Signature	M Dryden
Phrases de risque dans leur intégralité	R22 Nocif en cas d'ingestion. R34 Provoque des brûlures. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R62 Risque possible d'altération de la fertilité. R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
Mentions de danger dans leur intégralité	H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.